

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2023-041

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2023

# Sommaire

## **DISP Dijon /**

45-2023-01-11-00005 - Arrêté portant nomination des membres au comité social d'administration spécial du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Loiret (2 pages)

Page 3

DISP Dijon

45-2023-01-11-00005

Arrêté portant nomination des membres au  
comité social d'administration spécial du Service  
Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du  
Loiret

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## Arrêté du 11/01/2023 portant nomination des membres au comité social d'administration spécial du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Loiret

### Le chef d'établissement,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration spéciaux institués dans les établissements et services du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon et le nombre de sièges attribué à chacune d'elles,

### Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés représentants du personnel au comité social d'administration spécial du service pénitentiaire d'insertion et de probation du Loiret les personnes suivantes :

ORGANISATIONS SYNDICALES	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
CGT	AUBRY Jérémy	ROZEAUX Laurissia
CGT	CHRETIEN Cécile	THEURIOT Mathilde
CGT	GIANGRECO Laurent	GUIARD Roxanne

#### Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans.

### **Article 3**

Le Directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'insertion et de probation du Loiret est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Orléans.

Fait le 11 janvier 2023

Le Directeur fonctionnel,

François MONTESO